

Conseil d'administration CSR Chaleur

Séance de travail

Compte rendu

Le jeudi 16 janvier 2020

18 h 30

Salle de conseil de Bathurst

150, rue St-George

Bathurst

Présence et constatation
du quorum

Paolo Fongemie, Bathurst
Jean Guy Grant, Beresford
Charles Doucet, Nigadoo
Luc Desjardins, Petit-Rocher
Normand Doiron, Pointe-Verte
Joseph Noel, Belledune
Carole Caron, DSL
Normand Plourde, DSL
Donald Gauvin, DSL
Charles Comeau, DSL

Personnel

Jocelyne Hachey, Directrice générale
Janine Daigle, Directrice de l'Office du tourisme
Denis Bujold, Gestionnaire des services locaux, Environnement et
Gouvernements locaux
Carolle Roy, Adjointe à la direction

1. Ouverture de la réunion et mot de bienvenue

Réunion appelée à l'ordre par le président d'assemblée, Monsieur Joseph Noel, à 18 h 30

2. Présence et constatation du quorum

Le président d'assemblée déclare que le quorum est atteint.

3. Déclarations de conflits d'intérêts

Aucune

4. Structure développement économique régional

Définir le mandat

Récapitulatif :

Le conseil d'administration de la CSRC a tenu un forum régional sur le développement économique le 4 décembre 2018. L'objectif principal de ce forum était de consulter les membres de la communauté d'affaires ainsi que les divers organismes sur la nécessité de créer une structure régionale pour assurer le développement économique de manière concertée sur le territoire de la CSRC. À la fin du forum, un comité, dont la CSRC a développé le mandat, a été formé pour analyser les structures régionales possibles. Le rôle du comité était d'identifier une structure pour cette nouvelle organisation, d'identifier des sources de financement stables et prévisibles à long terme, d'établir des statuts et règlements, et de définir le mandat (mission) de l'organisme. Dans le cadre de la réunion du 19 juin 2019, le rapport de recommandation du comité a été présenté aux membres du conseil de la CSRC. Les membres devaient ensuite retourner à leurs municipalités respectives et au comité consultatif régional des DSL afin de procéder aux consultations avant l'adoption du budget en novembre. Suite à la recommandation du comité d'étude, un montant de 40 000 \$ avait été prévu au budget 2020 qui représentait la portion de la CSRC, soit 25 % des coûts pour la structure régionale. Lors de la réunion d'octobre, les maires de Bathurst et Beresford ont relaté le manque d'intérêt de leurs conseils respectifs pour la structure proposée. Le conseil de ville de Bathurst désirait donner une orientation précise à un employé dès le départ et proposait l'embauche d'un agent d'immigration. Lors de leur séance de consultation, les représentants des DSL étaient en faveur pour la structure proposée, soit la formule "One Stop Shop", afin d'avoir tout dans un même endroit. Lors de l'adoption du budget 2020 en novembre 2019, l'orientation de la structure n'avait pas été déterminée, néanmoins il y avait eu un consensus parmi les membres du conseil de maintenir le montant proposé sous le volet Développement économique.

Lors de la séance de travail, Monsieur Fongemie réitère que la région Chaleur est l'une des seules régions au Nouveau-Brunswick qui n'est pas organisé dans le secteur de l'immigration et qu'il y a un manque de main-d'œuvre qualifiée dans la région. Il informe le conseil que la Fédération canadienne des municipalités a récemment publié un communiqué disant qu'il y a des fonds disponibles pour municipalités et les collectivités pour le volet d'immigration. Il ajoute que dans le futur, la CSRC pourrait former un comité comme proposé dans le rapport présenté en juin 2019, mais pour l'instant il devrait y avoir un sentiment d'urgence. Il souhaite que la CSRC aille de l'avant et forme un comité ad hoc afin de définir un mandat précis sur l'immigration.

Madame Caron réitère que les DSL étaient en grande majorité d'accords avec la recommandation du comité pour l'embauche d'un agent de développement économique. Elle mentionne qu'avec la fermeture de la fonderie de Belledune, s'il y avait eu un agent de développement économique cela aurait pu amoindrir l'impact. Elle aurait tendance à respecter la recommandation du comité, qui était composé de gens de tous les secteurs en lien avec le développement économique, et qui ont regardé le bien de toute la région.

Monsieur Grant mentionne que le conseil de ville de Beresford n'était pas pour de la recommandation du comité tel que présenté, mais pourrait l'être pour l'agent d'immigration. Il ajoute que le taux de rétention de nouveaux arrivants dans la région est bon.

Monsieur Normand Plourde est du même avis que Madame Caron. Il ajoute que l'agent d'immigration est seulement un secteur, tandis qu'un agent de développement économique regarde plutôt à faire venir des entreprises dans la région. Il réitère que la question d'un agent d'immigration n'a pas été présentée aux DSL.

Monsieur Desjardins questionne à savoir si l'on change la trajectoire pour un agent d'immigration s'il y a d'autres sources de fonds disponible. En théorie, la recommandation du comité peut être bonne, mais il se demande si elle est pratique, à savoir si nous pouvons recueillir des résultats concrets. Peu importe l'orientation, ce sera toujours conditionnel aux sources de financement disponible.

On propose de nommer un comité ad hoc, parmi les membres du c.a., pour définir un plan de mise en œuvre à partir du rapport de recommandation du comité. Un mandat pour ce comité sera présenté à la réunion ordinaire du 19 février. La nomination des membres sera également adoptée à la réunion de février. Les membres souhaitant faire part du comité sont : Joseph Noel, Paolo Fongemie, Carole Caron et Jean Guy Grant.

5. Planification régionale de loisir – Définir le mandat

Durant le processus budgétaire en 2019, il avait été mentionné que le programme pour la phase 2 de la planification régionale de loisir existait toujours. Le programme, qui relève du ministère du Tourisme, Patrimoine et Culture, couvrirait 75 % du salaire pour un coordonnateur ou coordonnatrice. La directrice générale a eu des discussions avec M. Gilles Bryar du ministère et M. Pascale Reboul de l'AFMNB. On propose d'embaucher un coordonnateur qui pourrait travailler, avec l'aide d'un comité, sur les éléments suivants :

-) Nommer officiellement les infrastructures à vocations régionales, comme le centre aquatique de Bathurst, le Sportsplex de Nigadoo, etc.
-) Définir et nommer officiellement les infrastructures par sous-régions comme les arénas, etc.
-) Développer une formule de partage de coût. Avec cette formule, la CSRC pourrait choisir une infrastructure régionale et utiliser cette formule comme projet pilote.
-) Continuer à travailler sur la cartographie des actifs.

La directrice générale présentera une ébauche de mandat et une description de tâche pour le coordonnateur à une réunion ultérieure.

6. Taxe d'hébergement

Suivi explicatif

Lors des pourparlers pour la mise en place d'un projet de loi sur la taxe d'hébergement touristique, il avait été proposé par l'Association de l'industrie du Nouveau-Brunswick (AINB) que celle-ci se chargerait de percevoir la nouvelle taxe d'hébergement à l'échelle provinciale. Les montants perçus seraient par la suite refilés aux associations touristiques régionales en fonction du pourcentage perçu par région. L'Association francophone des municipalités du Nouveau-Brunswick s'était opposée à cette approche stipulant que l'AINB n'était pas autorisé à percevoir une taxe, n'étant pas un ordre de gouvernement. De plus, la formule préconisée n'envisageait pas de formule de péréquation pour appuyer les régions rurales de la province. Il y avait une compréhension générale à la table du CA à ce moment que la taxe d'hébergement aiderait à financer les activités de l'Office du tourisme.

En fin de compte, une Loi modifiant la Loi sur la gouvernance locale, sanctionnée le 14 juin 2019, autorise dorénavant les municipalités à adopter un arrêté imposant la taxe sur l'hébergement touristique auprès d'un établissement d'hébergement touristique.

Certains membres du CA demandent si une partie des fonds qui seront perçus par les municipalités peuvent être partagés au niveau de la CSRC, car à partir du 31 mars 2020, l'Office du tourisme ne recevra plus de fonds de la SDR pour aider à financer ses opérations.

Monsieur Jean Guy Grant informe les membres que le conseil de ville de Beresford a pris la décision de garder les fonds perçus pour des activités touristiques de sa municipalité.

Monsieur Paolo Fongemie souligne que la ville de Bathurst gère le seul centre d'information de la région. Son conseil a rencontré les hôteliers de la ville pour leur expliquer que les fonds recueillis de cette taxe d'hébergement devront être utilisés à des fins de marketing touristique. Les hôteliers expliquent que les hôtels sont pleins l'été, donc ce qu'ils exigent de la ville serait de tenir plus d'évènement et de salon au Centre K.C. Irving durant les autres saisons; des salons de pêche, d'automobiles, etc. Afin de pouvoir confirmer certains évènements, la ville doit déboursier des avances de fonds. Les sommes perçues par l'entremise de la taxe d'hébergement serviront à attirer ce genre d'évènements.

7. Levée de la séance

La séance est levée à 20 h 15.

Chaleur RSC Board of Directors

Work Session

Summary

Thursday, January 16, 2020

6:30 pm

Bathurst Council Chambers

150 St. George Street

Bathurst

Recording of attendance and verification of quorum Paolo Fongemie, Bathurst
Jean Guy Grant, Beresford
Charles Doucet, Nigadoo
Luc Desjardins, Petit-Rocher
Normand Doiron, Pointe-Verte
Joseph Noel, Belledune
Carole Caron, LSD
Normand Plourde, LSD
Donald Gauvin, LSD
Charles Comeau, LSD

Staff Present Jocelyne Hachey, Executive Director
Janine Daigle, Tourism Office Director
Denis Bujold, Local Services Manager, Dept. Environment & Local Government
Carolle Roy, Executive Assistant

1. Call to order and opening statements

Meeting called to order by the meeting Chairperson, Mr. Joseph Noel, at 6:30 p.m.

2. Recording of attendance and verification of quorum

The meeting chairperson declares that quorum is met.

3. Conflict of interest declarations

None

4. Regional Economic Development Structure

Define the mandate

Recap:

The CRSC's Board of Directors held a regional economic development forum on December 4, 2018. The main objective of this forum was to consult with members of the business community as well as various organizations on the need to create a regional structure to ensure economic development in a concerted manner within the CRSC's territory. At the end of the forum, a committee, which the CRSC developed its mandate, was formed to analyze possible regional structures. Its role was to identify a structure for the new organization, identify stable and foreseeable sources of long-term financing, establish by-laws and regulations and define the mandate of the organization. The committee's recommendation report was presented to the CRSC's Board of Directors at its regular meeting on June 19, 2019. Members were required to return to their respective municipalities and the LSD Regional Advisory Committee for consultation prior to the adoption of the budget in November. As a result of the committee's recommendation, an amount of \$ 40,000 was added to the 2020 Budget which represented the CRSC's portion, representing 25% of the costs for the regional structure. During the October meeting, the mayors of Bathurst and Beresford reported on the lack of interest from their respective councils for the proposed structure. The Bathurst City Council wished to give a specific orientation to an employee from the start and suggested hiring an Immigration Officer instead. During their consultation session, the LSD representatives were in favor of the proposed structure with the "One Stop Shop" formula in order to have everything in one location. During the adoption of the 2020 budget in November 2019, the orientation of the structure had not been determined. However, there was a consensus among the Board members to maintain the amount proposed under the Economic Development section.

During the work session, Mr. Fongemie reiterates that the Chaleur region is one of the only regions in New Brunswick that is not organized in the immigration sector and that there is a shortage of skilled workers in the region. He informs the Board that the Federation of Canadian Municipalities has recently issued a press release saying that there are funds available for municipalities and communities for immigration. He adds that in the future, the CRSC could form a committee as proposed in the recommendation report presented in June 2019, but for now there should be a sense of urgency. He would like the CRSC to move forward and form an ad hoc committee to define a specific mandate on immigration.

Ms. Carole Caron reiterates that the vast majority of LSDs agreed to move forward with the Committee's recommendation to hire an Economic Development Officer. She mentions that with the closure of the Belledune smelter, if there had been an Economic Development Officer, it could have lessened the impact. She would tend to respect the recommendation proposed by the committee which was comprised of individuals from the economic development sector and who looked at what was best for the whole region.

Mr. Grant mentions that the Beresford Town Council was not in favor of the committee's recommendation as presented, but may be in favor in hiring an Immigration Officer. He adds that there's a decent retention rate for newcomers in the region.

Mr. Normand Plourde agrees with Ms. Caron. He adds that an Immigration Officer would only serve one sector, whereas an Economic Development Officer would be more concerned with bringing businesses to the region. He reiterates that the question of an Immigration Officer was never presented to the LSDs.

Mr. Desjardins questions whether there are other funds available if they choose to change the trajectory towards an Immigration Officer. In theory, the committee's recommendation may be good, but wonders if it's practical and if we can insure concrete results. Regardless of the direction, it will always be contingent on funding available.

It is proposed to appoint an ad hoc committee, among the members of the Board, to define an implementation plan from the recommendation report. A mandate for this committee will be presented at the regular meeting of February 19. The appointment of members will also be adopted at the February meeting. The members interested in being part of the committee are: Joseph Noel, Paolo Fongemie, Carole Caron and Jean Guy Grant.

5. Regional Recreation Plan

Define the mandate

During the 2019 budget process, it was mentioned that the program for phase 2 of the regional recreation planning still existed. The program, which falls under the Department of Tourism, Heritage and Culture, would cover 75% of the salary for a coordinator. The Executive Director had discussions with Mr. Gilles Bryar from the Ministry and Mr. Pascale Reboul from the AFMNB. It is proposed to hire a coordinator who could work, with the help of a committee, on the following:

-) Formally name the infrastructure with regional vocations such as the Bathurst Aquatic Center and the Nigadoo Sportsplex, etc.
-) Define and formally identify sub-regional infrastructure, such as arenas, etc.
-) Develop a cost-sharing formula. With this formula, the CRSC could choose a regional infrastructure and use this formula as a pilot project.
-) Continue to work on asset mapping.

The Executive Director will prepare a draft mandate and job description for the coordinator and present it at a future meeting.

6. Accommodation Levy

Explanatory follow-up

In subsequent talks regarding the implementation of a bill on the tourism accommodation levy, it was proposed by the Tourism Industry Association of New Brunswick (TIANB) that the latter be responsible for collecting the new provincial accommodation levy. The amounts collected would then be passed on to regional tourism associations based on the percentage received by region. The “Association francophone des municipalités du Nouveau-Brunswick” objected to this approach, stating that TIANB was not authorized to collect a levy, since it was not an order of government. In addition, the recommended formula did not envisage an equalization formula to support the rural regions of the province. There was a general understanding at the board table at the time that the accommodation levy would help finance the activities of the Tourism Office.

Ultimately, a legislation to amend the Local Governance Act, assented to on June 14, 2019, now authorizes municipalities to adopt a by-law imposing a tourism accommodation levy in tourist accommodation establishment.

A few Board members asked if a portion of the funds that will be collected by the municipalities can be shared at the CRSC level since after March 31, 2020, the Tourism Office will no longer receive funds from the RDS to help finance its operations.

Mr. Jean Guy Grant informs the members that the Beresford council has decided to keep the funds collected for tourist activities in its municipality.

Mr. Paolo Fongemie pointed out that the City of Bathurst operates the only information center in the region. His council met with city hoteliers to explain that the funds raised from this accommodation levy must be used for tourism marketing. The hoteliers explained that the hotels are full in the summer, so what they require of the city would be to hold more events and trade shows at the K.C. Irving Center in other seasons; trade shows for fishing, cars, etc. In order to confirm certain events, the city must pay cash advances. The sums collected through the accommodation levy will be used to attract these types of events.

7. Adjournment

The meeting is adjourned at 8:15 p.m.